

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRE N° 32 / 4

OBJET : Adhésion de la Commune à la SICA-Habitat Rural

Le MAIRE donne lecture du rapport.

.../... Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettres en date des 20 juillet et 24 août derniers, Monsieur le Commissaire à la Rénovation Rurale me faisait part de la création prochaine d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole d'Habitat Rural (S.I.C.A.) "destinée à résoudre les problèmes d'habitat rural et notamment des hauts".

Par ces mêmes courriers, il invitait la Municipalité à adhérer à cette S.I.C.A. en participant à la constitution de son capital social moyennant la souscription d'un certain nombre de parts non fixé quant à leur nombre, de CINQUANTE FRANCS (50,00 F) chacune.

Par lettre en date du 28 août dernier, je donnais mon accord de principe à cette adhésion et vous propose aujourd'hui d'officialiser la participation de la Commune comme me le demande Monsieur le Commissaire à la Rénovation Rurale dans sa lettre du 20 novembre dernier.

Afin de ne pas engager inconsidérément la Municipalité dans cette opération naissante, je vous suggère de prendre cinquante parts représentant un investissement maximum de DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS (2 500,00 F).

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

UU- ST. Denis le 14 Janvier 1982
P/le Prefet, le Secrétaire Général
signé : Richard CULTRIAUX
Pour Copie Certifiée Conforme.
P/le Prefet, le Chef de Bureau délégué
signé : Jacques LACOSTE